



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 8 JOMADA II 1440 (14 FEVRIER 2019)**

*

I. Le conseil a examiné les projets de textes suivants :

✚ Projets de loi :

- 1. Projet de loi n° 62.17** relatif à la tutelle administrative sur les collectivités soulaliyates et la gestion de leurs biens.
- 2. Projet de loi n° 63.17** relatif à la délimitation administrative des terres des collectivités soulaliyates.
- 3. Projet de loi n° 64.17** modifiant et complétant le dahir n° 1-69-30 du 10 jomada I 1389 (25 juillet 1969) relatif aux terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation.

Le conseil a adopté ces projets et institué une commission chargée de l'examen des observations soulevées à leur sujet.

✚ Projets de décrets :

- 1. Projet de décret n° 2.19.79** fixant le statut particulier du personnel du Conseil de la Concurrence.
Adopté.
- 2. Projet de décret n° 2.19.80** relatif aux indemnités octroyées aux membres du Conseil de la Concurrence.

Adopté sous réserve de révision des indemnités allouées aux membres conseillers du Conseil.

II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé la nomination du Président de l'Université Moulay Ismail à Meknès.